



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20 janvier 2010

[...]

[...]

Monsieur le Président,

En sa séance du 18 décembre 2009, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), a examiné une plainte déposée parce qu'un habitant francophone de Bruxelles, a reçu un courrier sur lequel le cachet de La Poste était unilingue néerlandais alors que ses coordonnées étaient en français.

*

* *

A la demande de renseignements de la CPCL, le Ministre a répondu ce qui suit le 16 novembre 2009:

"De l'examen du recto de cette enveloppe, envoyée à La Poste par Monsieur [...], il ressort que cet envoi porte dans le coin supérieur droit un numéro d'affranchissement en numéraire (Port payé). Il s'agit d'un mode d'affranchissement à l'instar des timbres-poste ou des empreintes de machine à affranchir. L'affranchissement en numéraire est essentiellement utilisé pour les envois de masse et déposés à l'appui d'un bordereau de dépôt dans les bureaux habilités ainsi que dans les Centres de tri.

Les clients qui souhaitent déposer leurs envois par ce mode d'affranchissement introduisent une demande à La Poste pour obtenir un numéro "Port Payé".

Le client reproduit le numéro communiqué sur ses enveloppes dans un cadre à paraître dans le coin supérieur droit. Il détermine le choix de la langue.

Le client, en l'occurrence les Cliniques Universitaires Saint-Luc, a choisi de libeller le cachet de cette façon et indiquer le bureau de dépôt en néerlandais.

La Poste n'intervient aucunement dans l'impression de ce cachet et n'oblitére d'ailleurs pas ce type d'envois".

*
* *

Le courrier destiné au plaignant a été affranchi par une machine utilisée pour les affranchissements de masse appartenant aux Cliniques Universitaires Saint-Luc.

La clinique étant un établissement de droit privé, elle ne tombe pas sous l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

La CPCL n'est dès lors pas compétente en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

[...]